



Tubize, le 01 décembre 2020

Avis aux commerçants tubiziens

Notre référence : S4495

Votre correspondant :  
**Service des Affaires générales**  
Valeria DUCOLI  
02/391.39.24



IMIO01214800004554

Monsieur, Madame,

**Objet : Encadrement de l'ouverture des commerces**

Depuis ce 1er décembre 2020, une grande partie des commerces sont à nouveau autorisés à accueillir le public. Afin de garantir la sécurité de tous, clients comme commerçants, il est essentiel de respecter certaines règles.

Tout d'abord, nous vous rappelons la nécessité d'appliquer les six règles d'or :

- Lavez-vous les mains ;
- Gardez vos distances ;
- Limitez vos contacts rapprochés ;
- Privilégiez les activités à l'extérieur ;
- Pensez aux personnes vulnérables ;
- Respectez les règles concernant les rassemblements.

Ensuite, il est essentiel que les exploitants:

- informent tous intervenants (clients, membres du personnel, fournisseurs, etc.) des mesures préventives applicables et ce, de manière clairement visible ;
- prévoient du gel désinfectant à l'entrée du magasin et veille à ce que chaque personne entrant dans le magasin, se désinfecte les mains ;
- , dont les magasins ont une superficie supérieure à 400 m<sup>2</sup>, prévoient un contrôle d'accès obligatoire suffisant ;
- respectent la norme d'un client par 10 m<sup>2</sup> de surface au sol accessible. Les magasins dont la superficie est inférieure à 20 m<sup>2</sup> peuvent accueillir au maximum 2 clients à la fois, moyennant le respect des règles de distanciation sociale ;
- mettent en œuvre les moyens nécessaires à la bonne gestion de la file d'attente à l'extérieur de leurs magasins. Ils peuvent, à cette fin, faire appel à des stewards ou à des services de gardiennage privé pour que les règles de distanciation sociale soient respectées.

Enfin, Il est important de continuer à sensibiliser les clients au fait

- que le shopping doit se faire le plus possible de manière individuelle ;

Grand Place 1 - 1480 Tubize  
Tél.: 02 391 39 11 - Fax: 02 391 39 12

www.tubize.be  
info@tubize.be  
Banque: BE32 3401 8182 2902  
BCE : 0 2 0 7 . 3 1 4 . 0 4 1

V  
I  
L  
L  
E  
D  
E  
T  
U  
B  
I  
Z  
E

- qu'une visite ne peut normalement durer que maximum 30 minutes, sauf dans le cas des magasins qui travaillent sur rendez-vous ;

- le port du masque est obligatoire à tout moment dans les magasins et il est recommandé lorsque la distance d'un mètre et demi entre chaque personne ne peut pas être garantie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Par Ordonnance :

Le Directeur général,

E. LAURENT



Le Bourgmestre,

M. JANUTH